



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 16/06/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Creuse placée en vigilance orange canicule

Au vu des prévisions météorologiques, le département de la Creuse a été placé en vigilance orange canicule par Météo France, et sept départements de la région Nouvelle-Aquitaine en vigilance rouge. En Creuse, les températures devraient atteindre 38°C en journée, vendredi 17 et samedi 18 juin 2022, et resteront élevées jusqu'à dimanche. Les pics de chaleur journaliers sont attendus autour de 17h.

Dans ce contexte, la vigilance de chacun doit être renforcée et des mesures d'adaptation mises en œuvre. A titre d'exemple, les cérémonies de commémoration du 18 juin, organisées à Guéret, Aubusson et Felletin, ont été avancées à 9h, en accord avec les maires des communes concernées. Si les manifestations sportives et les événements rassemblant du public ne font pas l'objet d'une interdiction à ce stade, il est vivement conseillé de reporter toutes celles qui peuvent l'être, ou à défaut, d'avancer les horaires et d'adapter les modalités au contexte particulièrement exceptionnel; les organisateurs sont invités à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires.

Par ailleurs, au regard de la concomitance des épisodes de sécheresse et de canicule, il est impératif d'éviter toute activité susceptible de déclencher des départs de feu. Un arrêté interdisant les feux d'artifice - 3 étaient prévus dans le département - et les feux dits "de Saint Jean" a été pris ce jour par la Préfète, qui est valable jusqu'à la fin de l'épisode de chaleur extrême.

Les décisions mises en œuvre pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

De manière générale, l'ensemble des services de l'État se mobilise afin :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- d'alerter les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : victor.fleury@creuse.gouv.fr

Bureau départemental de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Les conseils de prévention :

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **buvez** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- **prenez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, etc.) ;
- **évitez de sortir aux heures les plus chaudes** et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) sont particulièrement exposés au risque de déshydratation.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée.

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur les sites internet :

- de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plan-canicule-et-chaleurs-extremes-0>
- des services de l'État en Creuse <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Sante/Canicule>
- de Météo France : www.meteofrance.com

Un numéro de téléphone spécial « Canicule info service » est à votre disposition

0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe en France)